



## REGLEMENT GRANDS TRAILS AUVERGNE LIVRADOIS-FOREZ 2021

### **Organisation :**

Auvergne Rhône-Alpes Trail Nature Team, la Chauvanie, 63930 Augerolles, organise le 9 octobre 2021 la quatrième édition des Grands Trails d'Auvergne / Grands Trails du Livradois-Forez.

Toute inscription à l'une des courses des Grands Trails Auvergne Livradois-Forez implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 1 : LA CHARTE DU TRAILEUR**

#### **Amis Traileurs**

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- les ravitaillements sauvages sont interdits, des zones sont prévues à cet effet.
- Refermez derrière vous les clôtures.
- Respecter le parcours balisé sans couper les sentiers.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation de détresse.
- La population locale vous accueille, remerciez là : un sourire, un petit bonjour, voir un applaudissement...

#### **Amis Accompagnateurs**

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité.
- Si vous avez un chien celui-ci doit être tenu en laisse et encore plus sur les estives.
- Soutenir tous les traileurs.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour partager avec vous.
- Soyez prudent sur la route : la course est longue et vous risquez de croiser des coureurs et des bénévoles.
- Roulez tranquillement vers les autres points de passage des coureurs en utilisant les itinéraires indiqués par l'organisation.

- Restez sur les sentiers.
- Gardez vos déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Découvrez ces espaces en silence pour éviter de déranger la faune sauvage et les animaux sur les estives.
- Les sentiers empruntés peuvent être utilisés par des randonneurs, respectez-les.
- Ne pas encourager vos coureurs en utilisant des bombes de peinture ou de craie pour marquer le sol (strictement interdit).

## **ARTICLE 2 : LES EPREUVES DE G.T.A. - EDITION 2021 :**

ATTENTION, l'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants.

-les consignes de courses seront données 15 min avant chaque départ.

Les courses des Grands Trails d'Auvergne Livradois-Forez sont :

**1 - 360° Ultra-Trail 130Km (solo, duo et trio mixte) le 09/10/2021 à 00h30** \*Un seul classement pour les duos et trio quelque soit la composition de l'équipe.

Épreuve de moyenne montagne, comportant des passages en altitude (1600m), dans des conditions climatiques pouvant être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou brouillard) ou grand soleil d'automne... Nécessitant un très bon entraînement, un matériel adapté et une réelle capacité d'autonomie personnelle.

Nombreux passages Ultra-Techniques.

**2 – X – Ultra-Trail 78Km (solo, duo) le 09/10/2021 à 07h30** \*Un seul classement pour les duos quelque soit la composition de l'équipe.

Épreuve de moyenne montagne, comportant des passages en altitude (1400m), dans des conditions climatiques pouvant être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou brouillard) ou grand soleil d'automne... Nécessitant un très bon entraînement, un matériel adapté et une réelle capacité d'autonomie personnelle.

Nombreux passages Ultra-Techniques.

**3- Trail Des Druides 48Km (solo, duo) le 09/10/2021 à 09h30** \*Un seul classement pour les duos quelque soit la composition de l'équipe.

**4- Trail Du Lac 25Km le 09/10/2021 à 11h00**

**5- Initia-Trail 14Km le 09/10/2021 à 11h10**

**6- Randonnés 14 et 25Km, le 09/10/2021, départ libre (non chronométré)**

La participation à l'une des épreuves inscrites au programme des Grands Trails d'Auvergne Livradois-Forez 2021 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement figurant sur le site internet de l'organisation et sur le site d'ERUN63, prestataire inscription.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir les distances complètes avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trail ainsi que le règlement complet.

Les épreuves se déroulent en une seule étape et imposent aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Les départs se font groupés et la circulation des concurrents également.

### **BALISAGE :**

Parcours balisé en rouge/orange pour les épreuves 360° Ultra-Trail 130Km solo, duo et trio et pour X-Ultra-Trail 78Km solo, duo.

Balisé en bleu pour l'épreuve Trail des Druides 48Km solo et duo,

Balisé en jaune pour l'épreuve Trail du Lac 25Km,

Balisé en vert pour l'épreuve Initia-trail 14Km.

Les randonnées sont balisées en vert pour le parcours 14Km et en jaune pour le 25Km.

Les départs / arrivées des épreuves se font de ;

**Lac d'Aubusson d'Auvergne**

**La Prade,**

**63120 Aubusson d'Auvergne**

### **ARTICLE 3 : MATERIELS OBLIGATOIRES ET CONSEILLE :**

Selon la réglementation FFA - Hors Stade, voici la liste du matériel de sécurité pour toutes les courses prévues lors des Grands Trails d'Auvergne – édition 2021 :

#### **1 : LE MATERIEL OBLIGATOIRE EST LE SUIVANT :**

le dossard porté de façon visible et dans son intégralité pendant toute la course sur lequel est inscrit le N° de téléphone d'urgence à utiliser en cas de besoin.

La puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur.

Une réserve en eau au minimum de 1 litre pour les courses suivantes :

360° Ultra-Trail 130Km, X – Ultra-Trail, Trail Des druides 48Km.

Une réserve en eau au minimum de 0,5 litre, une couverture de survie pour se protéger en cas d'accident, une éco-tasse pour les courses suivantes :

Trail du Lac 25Km et Initia-Trail 14Km.

Une lampe frontale en état de marche avec piles neuves et de rechanges obligatoire au départ de 360° Ultra-Trail.

La lampe frontale demeure obligatoire pendant le déroulement de la course pour les périodes de nuit sur 360° Ultra-Trail.

Une veste de pluie coupe-vent imperméable à manches longues (360° Ultra-Trail, X – Ultra-Trail et Trail Des Druides).

Un sifflet (pour avertir les secours et recherches de coureur en cas d'accident) sur 360° Ultra-Trail, X – Ultra-Trail et Trail Des druides.

Une couverture de survie pour se protéger en cas d'accident ou de grand froid.

Une casquette ou bonnet ou Buff pour toutes les épreuves.

Un collant long (au moins dans votre sac sur 360° Ultra-Trail et X – Ultra-Trail ).

Une éco-tasse sur toutes les épreuves (pas de gobelets sur les ravitaillements).

#### **2 : LE MATERIEL CONSEILLE EST LE SUIVANT :**

Un téléphone portable (vivement conseillé).

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter le matériel obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de l'entrée dans le SAS de départ (entrée sas 1, 2 et 3) pour chaque épreuve et sur les contrôles pouvant être mis en place par l'organisation.

### **3 : L'ASSISTANCE :**

Pour chaque course des Grands Trails d'Auvergne 2021, l'assistance est autorisée uniquement sur les zones officielles de ravitaillement.

La liste des zones officielles de ravitaillement sera communiquée sur le site internet de l'organisation et par mails quelques semaines avant la date de l'évènement (attention de donner une adresse mail valide lors de votre inscription).

L'accès au ravitaillement est strictement interdit aux suiveurs des coureurs, l'assistance personnelle est autorisée sur une zone de 30 mètres avant chaque poste de ravitaillement.

Les responsables des postes seront chargés de veiller au respect total de ces points de règlement, un coureur peut être disqualifié, son numéro de dossard sera relevé et envoyé au PC course qui prendra la décision.

### **4 : LES POINTS D'EAU ET RAVITAILLEMENTS :**

Des ravitaillements et points d'eau officiels sont mis en place, vous trouverez la liste sur le site internet de l'organisation et vous sera envoyé par mail quelques semaines avant la date de l'évènement (attention de donner une adresse mail valide lors de votre inscription).

### **5 : L'USAGE DES BATONS :**

L'usage des bâtons est libre à l'exception des zones qui seront indiquées sur le site internet de l'organisation et envoyées par mail (attention de donner une adresse mail valide lors de votre inscription).

### **6 : L'HABILLEMENT PERSONNEL :**

Le coureur est libre de gérer son habillement auprès de son assistance mais uniquement sur les zones officielles de ravitaillement.

En cas de mauvaise météo et selon les directives de l'organisation, certains équipements peuvent devenir obligatoires pour des raisons de sécurité.

### **7 : SACS DE DELESTAGE :**

Le coureur a la possibilité de confier à l'organisation un sac de délestage (sur 360° Ultra-Trail uniquement), celui-ci sera transporté gratuitement à la première base de vie au km51, station de Chalmazel.

Les sacs de délestage ne doivent pas dépasser 5Kg. Ils seront à récupérer dès l'arrivée de chaque coureur. Les sacs non récupérés seront tenus à disposition 2 semaines, ils pourront être envoyés par la poste uniquement à la demande des coureurs, les envois des sacs seront facturés 15€.

## **ARTICLE 4 : PARCOURS ET HORAIRES**

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires et les barrières horaires (360° Ultra-Trail) des épreuves. Pas de barrières horaires sur les autres épreuves.

L'organisation peut également annuler une épreuve pour tous motifs concernant la sécurité des coureurs ou pour tout cas de force majeure, sans aucun dédommagement.

### **1 - HORAIRES ELIMINATOIRES :**

Les temps de courses pour chaque épreuve sont les suivants ;

- 360° Ultra-Trail, 130Km : 26h30
- X – Ultra-Trail, 78Km : 16h30
- Trail Des Druides, 48Km : 9h
- Trail du Lac 25Km : 5h
- Initia-Trail 14Km : 3h

Tous les coureurs arrivant au-delà de ces temps de courses ne seront pas classés et ne pourront prétendre au point ITRA attribué sur ces épreuves. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident au-delà de ces horaires.

Les barrières horaires s'appuient sur le calcul d'une vitesse moyenne approximative de 5km/h et sont adaptées aux difficultés de chaque tronçon.

### **2 – LES BARRIERES HORAIRES :**

Les Barrières horaires sont les suivantes ;

Seule l'épreuve 360° Ultra-Trail fait l'objet de barrières horaires (les équipes duo et trio doivent passer les barrières horaires ensemble, sous peine d'être disqualifiés).

- Km 25, notre Dame de l'Hermitage : 5h45
- Km 37, col de la Loge : 07h45
- Km 75, col du Béal (retour) : 14h
- Km 103, lieu-dit la Coudaire : 20h30

Ces horaires peuvent faire l'objet d'un changement si des modifications sont apportées au parcours, pour quelques raisons que ce soit.

-L'organisateur se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de rallier en temps impartit la barrière suivante et devra restituer son dossard à un responsable du poste de contrôle.

-Les concurrents mis hors course regagneront le site de l'arrivée par des navettes mises à disposition.

-Au-delà de ces délais, si un coureur souhaite continuer, il le fera sans dossard, il ne pourra pas prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation laquelle, décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

### **3 – PACOURS DE DELESTAGES :**

Les épreuves peuvent faire l'objet de changements pendant le déroulement de celles-ci, notamment sur 360° Ultra-Trail en cas de mauvaise météo, des délestages de parcours seront mise en place pendant l'épreuve pour la sécurité des participants et des bénévoles.

### **4 – CONTRÔLES :**

**Contrôle du matériel obligatoire pendant les épreuves par les responsables de postes.**

Des sanctions peuvent être prises ;

- Pénalité de 15mn\*
- Ensuite, disqualification

**Jet de détritrus par un concurrent**

- Disqualification immédiate

**Assistance en dehors des zones autorisées**

- Pénalité de 30mn\*

**Non-respect du tracé officiel et balisé qui représente un raccourci important**

- Disqualification immédiate

**Être suivi par une personne à pied ou à VTT**

- Pénalité de 30mn\*

**Non-respect envers les bénévoles ou les équipes médicales**

- Pénalité 1h\*

**Absence de passage à un point de contrôle**

- Disqualification immédiate (les contrôles sont indiqués quelques mètres avant celui-ci)

**Refus d'obtempérer à une consigne de la direction de la course ou d'un responsable de poste**

- Disqualification immédiate

**\* Les pénalités en temps sont appliquées sur le temps final de course**

**5 - RECLAMATIONS :**

Toute réclamation doit être formulée uniquement par le coureur incriminé au PC course

**6 - JURY D'EPREUVE :**

Le jury se compose :

- Du directeur de Course
- Du chef de poste de la zone géographique concernée
- Du responsable du PC Course

Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.

**7 - LUTTE ANTI-DOPAGE**

L'événement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA.

A ce titre, des contrôles antidopage pourront être mis en place lors de l'événement.

Les participants à l'événement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du code du sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il est licencié d'aucune fédération.

## **ARTICLE 5 : LE DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme des GRANDS TRAILS D'Auvergne 2021, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

L'utilisation de photos, vidéos est interdite.

Seul l'organisateur peut autoriser l'exploitation de photos de l'organisation et des concurrents à des fins commerciales.

L'organisation se réserve le droit de demander des dédommagements en cas de non-respect de cette règle.

## **ARTICLE 6 : CNIL**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux organisateurs Grands Trails d'Auvergne qui sont responsables du traitement de ces données.

Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits.

L'organisation garde ces coordonnées et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à

[auvergne.tnt@auvergnetrail-natureteam.com](mailto:auvergne.tnt@auvergnetrail-natureteam.com)

ou par courrier :

AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM, la Chauvanie, 63930 Augerolles.

## **ARTICLE 7 : VALIDATION D'INSCRIPTION, DOCUMENTS A FOURNIR**

En l'absence d'un certificat médical valide, vous ne pourrez pas participer.

Information relative au certificat médical : conformément à l'article L.231 - 3 du Code du sport, chaque participant doit impérativement fournir à l'organisation un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa copie.

Les participants licenciés à la fédération Française d'athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le « Pass' J'aime courir » délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation

#### **Les licences suivantes sont également acceptées :**

une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition

#### **Liste des fédérations agréées :**

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

#### **CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par « ERUN63 » (Chronométrie/inscriptions en ligne), prestataire de « Auvergne Trail Nature Team ». L'invalidation d'un certificat médical par AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM ou son prestataire ERUN63 ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription ni des frais de déplacement / hébergement de la part du coureur.

## **ARTICLE 8 : CATEGORIES D'AGES POUR PARTICIPER A UNE EPREUVE G.T.A. 2021**

### **- 360° Ultra-Trail, 130Km, Solo, Duo et Trio ;**

A partir de la catégorie espoirs (à partir de 20 ans).

### **- X – Ultra-Trail, 78Km, Solo et Duo ;**

A partir de la catégorie espoirs (à partir de 20 ans).

### **- Trail Des Druides, 48Km, Solo et Duo ;**

A partir de la catégorie espoirs (à partir de 20 ans).

### **- Trail du Lac, 25Km ;**

A partir de la catégorie juniors (à partir de 18 ans).

### **- Initia-Trail, 14Km ;**

A partir de la catégorie juniors (à partir de 18 ans).



« Les catégories d'âges »  
valable jusqu'au 31 octobre 2021

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001
Juniors	JU	2002 et 2003
Cadets	CA	2004 et 2005
Minimes	MI	2006 et 2007
Benjamins	BE	2008 et 2009
Poussins	PO	2010 et 2011
École d'Athlétisme	EA	2012 à 2014
Baby Athlé	BB	2015 et après

## ARTICLE 9 : LES TARIFS DES EPREUVES

### 360° Ultra-Trail 130Km ;

- Solo : 89€
- Equipe duo : 158€
- Equipe trio : 237€

### X – Ultra-Trail 78Km ;

- Solo : 69€
- Duo : 120€

### Trail Des Druides solo 48Km ;

- Solo : 37€
- Equipe duo : 64€

### Trail Du Lac 25Km ; 23€

### Initia-Trail ; 13€

Inscriptions sur place possible, majorées de 5€, dans la limite du nombre de dossards disponibles à ce moment-là.

Pas d'inscription sur place pour l'épreuve 360° Ultra-Trail et X – Ultra-Trail.

Un cadeau de bienvenue est offert à tous les participants.

Le repas d'après course (14€) est compris dans le tarif de 360° Ultra-Trail.

Un cadeau Finisher est offert à tous les arrivants de toutes les épreuves.

La pasta party du vendredi soir doit être réservée et réglée au moment de l'inscription en ligne, aucune possibilité sur place, le tarifs est de 11€.

Le repas d'après course est également à réserver au moment de l'inscription en ligne.

## ARTICLE 10 : TRANFERT DE DOSSARD ET ANNULATION D'INSCRIPTION

### 1 - TRANSFERT DE DOSSARD :

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans l'autorisation de l'organisation.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne de sa propre initiative sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.  
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera Disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de Situation.

Un contrôle d'identité sera effectué à chaque retrait de dossard.

Aucun dossard ne sera remis à une tierce personne.

Les changements sont possibles jusqu'au 15 septembre 2021, ensuite aucun ne sera accepté.

## **2 – ANNULATION D'INSCRIPTION :**

En cas d'incapacité à participer à une épreuve pour raison de santé, le remboursement sera effectué intégralement sur l'envoi d'un certificat médical attestant de cette incapacité, celui-ci doit être adressé par courrier postal à l'adresse de l'organisation (cachet de la poste faisant foi).

Ce remboursement sera possible jusqu'à 21 jours du départ de la course, ensuite aucune demande ne sera prise en compte.

Aucun remboursement ne sera possible le jour de la course et les jours suivants.

## **ARTICLE 11 : ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT**

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité) l'organisation se réserve le droit :

- de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

- d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les parcours avec des itinéraires de replis, et éventuellement de modifier les horaires de départs (aucun remboursement ne sera effectué face à cette situation).

En cas d'annulation de l'événement, pour quelques raisons que ce soit, décidée avant la date du départ, aucun remboursement des droits d'inscriptions ne sera effectué.

Ceci de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

Un report de date sera fixé pour 2022 et toutes les inscriptions seront basculées sur cette nouvelle date et ceci sans aucun autre frais pour les inscrits.

## **ARTICLE 12 : LES SECOURS**

La sécurité de l'organisation est assurée par les secouristes de l'association :

Association Secouristes du 63  
Stade Gabriel Montpied, 4, rue Adrien Mabrut  
BP30021 - 63018 Clermont-Ferrand cedex 2.

Le médecin coordinateur des secours est :

Docteur Alexandre Chuffard

D906,

63480 Vertolaye

### **ARTICLE 13 : ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès de ;

SMACL ASSURANCES sous le numéro : 271189/W.

SMACL ASSURANCES

141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort cedex 9

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de vérifier qu'ils sont correctement assurés sur cette activité et à défaut de souscrire personnellement une assurance couvrant l'activité.

Les participants courent sous leur propre responsabilité.

### **ARTICLE 14 : RECOMPENSE**

Les différents podiums sont établis de la façon suivante ;

Sont récompensés les 3 premiers « temps scratch » femmes et hommes de chaque épreuve et les premiers de chaque catégorie (récompenses non cumulables), femmes et hommes.

### **ARTICLE 15 : CONDITIONS GENERALES**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses.

L'inscription aux épreuves donne lieu d'acceptation du présent règlement.

### **RENSEIGNEMENTS :**

Pour tous renseignements concernant l'aspect sportif s'adresser à ;

Auvergne Trail Nature Team

Lieu-dit la Chauvanie

63930 Augerolles

Tél : 06 31 06 42 88

Courriel : [auvergne.tnt@auvergnetrail-natureteam.com](mailto:auvergne.tnt@auvergnetrail-natureteam.com)

